



Région
Centre-Val de Loire

Direction de l'Agriculture, et de la Forêt

Nos réf. : SC/JN/013_2020

A l'attention des centres équestres de la
Région Centre-Val de Loire

Orléans, le 31 mars 2020

Objet : soutien de la Région face à l'impact du coronavirus sur les centres équestres

Madame, Monsieur,

Face à une crise sanitaire sans précédent, particulièrement menaçante, vous mettez au cœur de vos engagements les principes fondamentaux de responsabilité et de solidarité. Vous êtes responsables de centres équestres accueillant du public et vous agissez dans le respect des règles communes pour stopper la contagion et protéger des vies notamment celles de salariés et de vos clients.

Je veux vous dire combien cela est important pour que, forts de nos valeurs communes d'humanité, nous puissions ensemble faire reculer le risque et combattre l'épidémie.

Je sais que la crise générée par l'épidémie du COVID-19 impacte fortement l'activité de vos 500 établissements en Centre-Val de Loire. Vos responsables régionaux, avec lesquels je suis en relation, m'ont rappelé qu'à l'arrêt, les centres équestres de la région n'ont plus d'activité mais doivent faire face à leurs charges puisqu'ils continuent d'apporter les soins indispensables au bien-être des chevaux.

Dès la première heure, je me suis mobilisé, avec les services de la Région, comme avec ceux de France Active et de BPI France, en lien fort et permanent avec les services de l'Etat, pour limiter au maximum les risques pour vos structures et pour l'emploi.

J'ai, à la demande de vos représentants régionaux, relayée et appuyée auprès du ministère de l'agriculture votre demande de pouvoir pâturer les jachères, nous sommes dans l'attente de la réponse de la commission européenne.

Je propose que la Région mette très rapidement en œuvre un soutien financier exceptionnel en direction de l'ensemble des entreprises. Celui-ci prendra plusieurs formes :

- Participation de la Région **au fonds national de solidarité** à hauteur de 10 millions d'euros pour assurer aux entreprises de moins de 10 salariés, dont le chiffre d'affaire est inférieur à 1 million d'euros, un versement forfaitaire de 1 500 euros. En complément, la Région Centre-Val de Loire assurera aux TPE et PME une aide forfaitaire de 2.000 euros aux entreprises qui ont bénéficié du premier volet et justifiant d'un refus de prêt de leur banque.

- « **Prêt CAP Rebond** », dispositif visant à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires afin de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant cette période de crise avec un financement global par la Région de 1 million d'euros générant 5,4 millions d'euros de soutien,

- Une enveloppe de 2 millions d'euros pour **notre fonds de prévention des difficultés d'entreprises**. Le Groupement de Prévention Agréé (GPA) de votre département est particulièrement mobilisé pour apporter un soutien aux responsables d'entreprises rencontrant de grandes difficultés.

- Pour les associations, la Région a décidé de mettre en place un outil dédié avec la création du « **Contrat d'Apport associatif Rebond** » (CARE Centre-Val de Loire), doté de 1 million d'euros par la Région, pour faire face aux difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires. Le CARE visera la consolidation de la trésorerie pendant la période de crise.

En fonction de l'expression de vos besoins, nous mobilisons l'ensemble de nos partenaires. La Région communique sur son site web et vous pouvez utiliser le courriel unique mis en place par la DIRECCTE Centre-val de Loire centre.continue-eco@direccte.gouv.fr.

Par ailleurs, et comme annoncé par le Président de la République, 300 millions de prêts bancaires pourront être garantis par l'Etat, via la BPI, l'indemnisation du chômage partiel sera déployée jusqu'à 4,5 fois le smic.

Je vous invite donc également à faire appel à vos banques à chaque fois que cela paraît indispensable pour solliciter un prêt de trésorerie pour compenser la perte d'activités liée à cette crise sans précédent.

Sans connaître la durée de l'épidémie et des mesures de confinement, je souhaite vous assurer que la Région pourra adapter les mesures du « CAP filière équins » en cours afin de répondre aux besoins très spécifiques de gestion de crise des centres équestres et notamment à l'approvisionnement en fourrages.

Il peut sembler difficile d'envisager l'après-crise. Toutefois, je suis convaincu que dès que les conditions seront plus favorables, nous devons poursuivre une mobilisation collective autour du futur « CAP filière équins ». Ce dispositif permettra à chacun des acteurs d'adapter ses actions et d'assurer la pérennité de la filière équine régionale.

Je tiens à vous exprimer tout mon soutien et la solidarité de la Région Centre-Val de Loire pour vous accompagner dans ces circonstances exceptionnelles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

En vous assurant de ma grande attention et de mon total soutien.

Le Président du Conseil Régional



François BONNEAU